



DEMANDE DE PRIX

Marché de services relatif à la formation du personnel de la Direction du Renseignement douanier, des Enquêtes et de la lutte contre la Fraude (DREF) sur des applications informatiques et comptables.

BEN22002-10153

DEMANDE DE PRIX MARCHE DE FOURNITURES

1. INTERVENTION	
NOM DE L'INTERVENTION :	PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PORTUAIRE (PROPORT)
CODE DE L'INTERVENTION :	BEN22002

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHE :	Formation du personnel de la Direction du Renseignement douanier, des Enquêtes et de la lutte contre la Fraude (DREF) sur des applications informatiques et comptables
LOTS DU MARCHE	Le marché est composé d'un seul lot
POSTES DU MARCHE	Le marché est composé de deux postes comme suit : - Poste 1 : Excel avancé, Power BI ; - Poste 2 : Syscohada, Perfecto et Sage.
REFERENCE ENABEL :	BEN22002-10153

3. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES

DELAI CONTRACTUEL :	Le marché débute le premier jour calendrier qui suit le jour où l'adjudicataire a reçu la notification de la conclusion du marché jusqu'à l'exécution complète.			
DUREE D'EXECUTION	Le délai d'exécution total de la mission est de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables à compter du premier jour ouvrable qui suit la date de réception du bon de commande.			
	Ce délai est décomposé pour chaque formation (5) de la manière suivante :			
	POSTES	Proposition de contenus (préparation)	Formation	Rapportage
	Poste 1			
	Excel avancé	10 jours	5 jours	3 jours
	Power BI	10 jours	5 jours	3 jours
	Poste 2			
	Syscohada	10 jours	5 jours	3 jours
	Perfecto	10 jours	5 jours	3 jours
	Sage	10 jours	5 jours	3 jours
TOTAL	50 J.O	25 J.O	15 J.O	
LIEU DE REALISATION DE LA MISSION :	La mission doit être exécuté à Cotonou plus précisément à la Direction du Renseignement douanier, des Enquêtes et de la lutte contre la Fraude (DREF) ou dans des salles d'ateliers loués à Cotonou.			

PERSONNE DE CONTACT ENABEL :	Mouridjanatou ASSANI, Acheteur Public, 02 BP 1881 Cotonou, Email : mouridjanatou.assani@enabel.be
FONCTIONNAIRE DIRIGEANT DU MARCHÉ	Mr. Jérôme OZA Project Officer MEL/ Chargée d'Appui aux acteurs para-portuaires Email : jerome.oz@enabel.be

4. INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	Le 26 janvier 2026 à 11h 00 mn au plus tard, heure locale.
	LIEU :	Les soumissionnaires peuvent soumettre les offres de la manière suivante : Une version originale accompagnée de deux (2) copies en version papier sont à envoyer. Le soumissionnaire joindra une clé USB contenant un ou plusieurs fichiers PDF de l'offre originale. Elle doit être introduite, sous plis fermé portant la mention : « Offre pour la formation du personnel de la Direction du Renseignement douanier, des Enquêtes et de la lutte contre la Fraude (DREF) sur des applications informatiques et comptables » BEN22002-10153 ATT : Mme ASSANI Mouridjanatou Par remise contre émargement sur la liste de réception des offres. Enabel/ PROPORT Au Secrétariat Enabel ProPORT/PASPortII, sis à Cotonou, Quartier les Cocotiers, En venant de la place des Matyrs pour l'aéroport de Cadjèhoun, Rue de la Bank Of Africa (BOA) Cocotiers, deuxième Von à gauche dans la Rue BOA, Bâtiment N°54 Du lundi au jeudi de : 8H30 à 13h30 et de 14 h15 à 18 h00 ; et le vendredi de : 8h30 à 13h 30 mn.
VALIDITE DES OFFRES :		90 jours de calendrier
CRITERES DE SELECTION		Le soumissionnaire doit remplir l'exigence minimale ci-dessous : Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années, au moins un (01) marché de formation sur des applications ou logiciels (MS 365 et/ou Perfecto/Sage et/ou Syscohada) d'un montant minimum de 15 000 euros. Fournir : Attestation de bonne fin d'exécution ou le PV de réception définitive avec la copie du contrat, ou du bon de commande
CRITERES DE REGULARITES		Le délai d'exécution est l'un des éléments de régularité des offres, il doit être conforme au délai maximum exigé dans le présent cahier de charge.
CRITERE D'ATTRIBUTION :	Ce marché est un marché à prix globale toutes taxes comprises. Les critères d'attribution sont ci-dessous :	

Critère 1 : Stratégie, Méthodologie, outils et chronogramme : (15 pts) Pour l'évaluation de ce critère, le soumissionnaire doit présenter l'approche stratégique, méthodologique, les outils ainsi qu'un phasage et chronogramme des actions/tâches. Il doit également proposer des experts répondant aux profils exigés ci-dessous :		
Méthodologie et Planning		Points
Méthodologie : Approche stratégique/ méthodologique (cohérence, pertinence) Pour ce critère, le soumissionnaire doit proposer une méthodologie permettant de réaliser l'ensemble des tâches afin d'atteindre effectivement le résultat attendu et ce avec le maximum d'efficacité et d'efficience. Il proposera et détaillera un contenu, un programme de formation y compris avec la méthode pédagogique prévue		10
Chronogramme : Le soumissionnaire présentera un chronogramme détaillé et cohérent de la mission. Ce chronogramme doit s'aligner sur le délai d'exécution de la mission		5
Critère 2 : Qualification et Références des experts proposés (45 pts) Un spécialiste par logiciel (9 points par logiciel) Les experts doivent être titulaire d'un Certificat Microsoft Trainer MCT ou équivalent pour le domaine concerné.		
Profil	Exigences requise	Pondération
Expert formateur en Excel avancé	Titulaire d'un MCT en Excel avancé	a) ○ Titulaire : 2 pts ○ Non titulaire 5 ans: 0 pts b) Nombre d'années de pratique (spécifique à chaque domaine) ○ 3 ans d'expériences : 2 pts ○ Plus de 3 ans : 3 pts c) Nombre total de références produites en formation pour le logiciel confirmé au cours des 3 dernières
Expert formateur en POWER BI	Titulaire d'un MCT en Power BI	
Expert formateur en PERFECTO	Titulaire d'un MCT en Perfecto	
Expert formateur en SAGE	Titulaire d'un MCT en Sage	

	Expert formateur en SYSCOHAD A	Titulaire d'un MCT en SYSCOHADA	années auprès d'une institution publique ou privée ○ 2 références : 2 pts ○ Plus de 2 références : 4 pts
	<i>NB : Un expert peut cumulé plusieurs compétences (à préciser si c'est le cas)</i> Critère 3 : Prix (40 pts) L'évaluation de ce critère se fera sur base de l'offre financière. Le prix total de l'offre la plus basse reçoit 100% de la cote soit 40 points. La cote du soumissionnaire X est déterminée par la formule suivante : Point offre X = (Prix de l'offre la plus basse/ Prix de l'offre X) x 40 Le montant pris en compte dans la comparaison des prix est le montant total de l'offre.		
QUANTITES	Au total 20 personnes seront formées sur les 5 modules de formation. Toute la mission doit se dérouler dans un délai 90 jours ouvrables. Les quantités sont définie dans le bordereau de prix		

5. DOCUMENTS DU MARCHE (PIECES A FOURNIR)

N°	DENOMINATION	N° ANNEXE*
1.	Formulaire de soumission	Annexe 5
2.	Formulaire d'offre de prix	Annexe 1
3.	Bordereau de prix	Annexe 2
4.	Une proposition technique (Stratégie, Méthodologie, outils et chronogramme)	Annexe 4
5.	La copie des diplômes, des CV et des attestations de bonne exécution, ou de service fait des experts proposés pouvant justifier les expériences exigées	A joindre
6.	Certificats ou attestations de disponibilité et d'exclusivité des spécialistes par module	A joindre
7.	Le formulaire du délai d'exécution	Annexe 7
8.	Copie du registre de commerce et/ou le numéro IFU du soumissionnaire et des experts proposés	A joindre
9.	Déclaration KYC (déclaration sur honneur-motifs d'exclusion) signée	Annexe 6
10.	Le casier judiciaire du signataire de l'offre	A joindre
11.	La copie du relevé d'identité bancaire	A joindre

* A joindre à l'offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

6- TERMES DE REFERENCE

6.1 Contexte et justification

L'Agence belge de coopération internationale (Enabel) exécute depuis juin 2023, sur financement de l'Union Européenne, le Programme d'appui au secteur portuaire (ProPORT). Ce programme escompte comme principaux effets d'une part, d'améliorer la compétitivité du secteur portuaire via une gouvernance améliorée, respectueuse de l'environnement et sensible au genre et une plus grande performance des acteurs concernés, et de contribuer à une dynamique de mise en marche de l'économie bleue au Bénin, d'autre part. Au titre de ses six (06) résultats, figure celui relatif « au développement et à l'actualisation du cadre politique, stratégique, législatif et réglementaire propice au développement durable du secteur portuaire, à la facilitation des échanges et du climat des affaires, et tenant compte du genre, dans le secteur portuaire. ».

Dans ce cadre, Enabel envisage un appui global et spécifique aux Douanes Béninoises pour un renforcement de leurs compétences et performances. L'objectif est d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses réformes ou chantiers d'amélioration prioritaires à la fois pour les douanes et leurs clients visant la simplification et l'accessibilité, la modernisation, la transparence et l'harmonisation des processus d'exportation et d'importation.

Au nombre de cet appui, il est retenu un soutien à la Direction du Renseignement douanier, des Enquêtes et de la lutte contre la Fraude (DREF). Cette direction est chargée, selon les termes du décret de 2022 consacrant l'organisation et le fonctionnement des Douanes Béninoises, de la conception et de l'élaboration des politiques de renseignement, d'analyse de risque et de ciblage, ainsi que des plans d'action annuels de lutte contre la fraude. Elle est aussi chargée du contrôle a posteriori à savoir le contrôle différé et le contrôle en entreprise sur l'ensemble du territoire national. La DREF dispose de 10 agents douaniers animant les services opérationnels que sont :

- Le Service du Renseignement, d'Analyse de Risque et d'Orientation des Contrôles (SRAROC),
- Le Services des Enquêtes Douanières (SED),
- Le Service du Contrôle Différé (SCD),
- Le Service du Contrôle en Entreprise (SCE),
- Le Service des Poursuites et du Recouvrement (SPR).

Pour un meilleur exercice de leurs fonctions régaliennes, ces différents services ont exprimé divers besoins de renforcement de capacités notamment orientés vers la digitalisation de plusieurs processus et la formation des agents. Afin de répondre à ces besoins, Enabel en collaboration avec la Douane béninoise, lance un avis pour la mobilisation de l'expertise pour la formation du personnel de la DREF sur certaines applications informatiques et comptables.

6.2 Objet, objectif et portée du marché

6.2.1 Objet du marché

Ce marché de services consiste à la formation sur certaines applications Microsoft Office 365 et domptables. Enabel recherche, à travers le présent marché, un cabinet spécialisé pouvant mettre à disposition des experts pour la réalisation de ces formations conformément aux conditions de la présente Demande de Proposition.

6.2.2 Objectif du marché

L'objectif de la mission est de renforcer les capacités de la DREF à assumer sa mission régaliennne de renseignement et de lutte contre la fraude via la formation pour la maîtrise de l'utilisation sur certaines applications informatiques et comptables.

6.2.3 Portée du marché

Le marché est constitué de deux (02) postes :

Poste 1: formation de 20 fonctionnaires des douanes pour la maîtrise des logiciels de travail Excel avancé, Power BI

Poste 2 : formation de 20 fonctionnaires de la douane sur : (i) le SYSCOHADA avec un focus sur les réformes comptables intervenues depuis 2018 et (ii) l'utilisation des logiciels de comptabilité Perfecto et SAGE

6.3 Responsabilités du Consultant et contenu de la mission

La mission sera conduite par une équipe de consultants (bureau d'étude ou individus) du soumissionnaire qui mettra à disposition des experts capables d'exécuter les missions liées à ce marché subdivisée en 2. Les responsabilités du soumissionnaire se présentent comme suivent ;

Poste 1: Formation pour la maîtrise de certains logiciels de travail (*Excel avancé, Power BI*)

Le personnel de la DREF n'arrive pas à bien exercer efficacement ses fonctions régaliennes tant dans le renseignement que dans le traitement des informations collectées du fait entre autres, de l'insuffisance de la maîtrise de certaines applications informatiques telles que : Excel avancé, Power BI, Perfecto et SAGE.

Il s'agit pour le soumissionnaire de former le personnel en salle (alliant théorie et pratique) sur ces différentes applications. Ces applications présentent les caractéristiques suivantes :

- **Excel avancé** fait référence à l'utilisation de fonctionnalités sophistiquées et de techniques d'analyse de données dans Microsoft Excel, permettant aux utilisateurs de gérer des tâches complexes et d'automatiser des processus. Les didacticiels Excel avancés couvrent des fonctionnalités plus sophistiquées de Microsoft Excel. Ces didacticiels sont conçus pour les personnes qui possèdent déjà une compréhension de base d'Excel et souhaitent approfondir leurs compétences pour des tâches et une analyse de données plus complexes. Ce logiciel permet entre autres : **(i)** l'analyse des données et tableaux croisés dynamiques, **(ii)** l'accès au Power Query et Power Pivot, **(iii)** la validation des données et outils de données avancés, **(iv)** la cartographie avancée, **(v)** l'accès aux macros et VBA (Visual Basic pour Applications), **(vi)** l'accès à plusieurs fonctions avancées financières et statistiques ...etc.

Cette formation doit être assurée afin de permettre au personnel de la DREF de :

- a. Gagner en efficacité et en temps par une ; (i) automatisation des tâches répétitives, (ii) maîtrise des formules complexes permettant un traitement rapide du volume important de données
- b. Faire une meilleure analyse des données par une : (i) une utilisation des tableaux croisés dynamiques, (ii) prise de décisions basée sur les chiffres plutôt que sur l'intuition
- c. Renforcer des capacités professionnelles
- d. Améliorer la précision sur la qualité de travail
- e. Renforcer leur capacité à concevoir des outils personnalisés

Le soumissionnaire indiquera la nature et la valeur de la certification que permet la formation proposée.

- **Power BI** est une plateforme d'analyse de données développée par Microsoft qui permet de transformer des données en insights exploitables grâce à des visualisations interactives et des rapports dynamiques. Power BI offre des outils et services intégrés pour connecter, visualiser et partager des données au sein de votre organisation. Service Power BI offre les possibilités suivantes : (i) espaces de travail pour la collaboration d'équipe, (ii) applications pour distribuer des tableaux de bord et des rapports, (iii) Dataflows pour une préparation réutilisable des données, (iv) jeux de données partagés entre les rapports, (v) tableaux de bord en temps réel et données de streaming, (vi) Planifier l'actualisation, les abonnements par e-mail, les alertes, Q&A, l'incorporation, l'exportation...etc.

Le consultant doit assurer la formation de façon à permettre au personnel de la DREF d'être capable de :

- a. Améliorer la transformation des données du bureau Power BI ;
- b. Décrire la modélisation des données du bureau Power BI ;
- c. Créer la visualisation du bureau Power BI ;
- d. Mettre en œuvre le service Power BI ;
- e. Décrire comment se connecter aux données Excel ;
- f. Décrire comment collaborer avec les données Power BI ;
- g. Décrire le développement API dans Power BI ;
- h. Décrire les applications mobiles dans Power BI.

Le soumissionnaire indiquera la nature et la valeur de la certification que permet la formation proposée.

Poste 2 : Formation pour : (i) la maîtrise du SYSCOHADA avec un focus sur les réformes comptables intervenues depuis 2018 et (ii) l'utilisation des logiciels de comptabilité Perfecto et SAGE

- Le **SYSCOHADA** (Système Comptable OHADA) est un système comptable harmonisé mis en place le 1er juillet 2002 par les Etats membres de l'OHADA afin d'assurer une parfaite compatibilité du SYSCOA avec le droit comptable de l'OHADA. Ce système s'applique à toutes les entités économiques, des Petites et Moyennes Entreprises aux grandes corporations, garantissant une base solide pour la gestion financière. En résumé, le SYSCOHADA vise à standardiser les pratiques comptables au sein des 17 pays membres pour améliorer la gestion et la transparence financière. Afin de répondre à de nouveaux

standards internationaux et régler quelques difficultés observées au niveau du SYSCOHADA, des réformes ou une mise à jour y a été faite en 2018. Il s'agit entre autres de : (i) l'introduction l'approche par composantes dans la comptabilisation des immobilisations, (ii) l'introduction de la norme inspirée IAS dans la comptabilisation des immeubles de placement, (iii) l'insertion des passifs éventuels et la modification de la perception des provisions...etc.

Le consultant doit assurer la formation de manière à permettre à la DREF d'améliorer leur traitement/appréciation des données comptables des entreprises via une maîtrise des nouvelles dispositions du SYSCOHADA révisé dans le cadre de la réforme OHADA. Les modules sont conçus de formation doivent être conçus de manière à dérouler la formation par des études de cas concrets.

Le soumissionnaire indiquera la nature et la valeur de la certification que permet la formation proposée.

- **PERFECTO** est un progiciel né des besoins insatisfaits des clients notamment en ce qui concerne l'équilibre de TFT et le calcul automatisé des différents impôts et le remplissage automatique des liasses fiscales. Perfecto permet à toute entité d'assurer de façon efficiente ses fonctions de gestion à savoir : comptabilité générale et finance, comptabilités des matières, ressources humaines et la paie, stock, facturation des prestations, etc. Perfecto permet aussi d'assurer la tenue de tout type de comptabilité Les points forts de Perfecto incluent une interface intuitive, des fonctionnalités avancées de gestion des finances, une automatisation intelligente des tâches répétitives, et une conformité réglementaire intégrée.

La formation du personnel de la DREF sur cette application doit leur permettre de :

- Comprendre concrètement la tenue des comptes, les journaux, les bilans et les opérations de fin d'exercice ;
- Mieux comprendre la comptabilité informatisée dans la cadre du contrôle en entreprise ;
- Editer des états ('bilan, compte de résultat, balance)

Le soumissionnaire indiquera la nature et la valeur de la certification que permet la formation proposée.

- **SAGE** est l'un des logiciels de comptabilité les plus complets et les plus anciens. Il dispose d'une fonctionnalité complète pour les comptes créditeurs et débiteurs, d'une gestion robuste des stocks, de rapports exceptionnels et d'un bon système de paie. L'outil de comptabilité SAGE aide à gérer les opérations comptables liées à l'entreprise. En outre, il aide à traiter la masse salariale et à comparer les impôts des travailleurs. Il permet de s'occuper d'un grand nombre de transactions de vos entreprises.

Cette formation doit être assurée afin de permettre au personnel de la DREF de :

- a. Maîtriser les fondamentaux de la gestion comptable à travers les fonctionnalités du logiciel ;
- b. Maîtriser la comptabilité générale, analytique adaptée aux normes SYSCOHADA révisé
- c. Gagner en productivité et d'efficacité dans le cadre des contrôles en entreprise ;
- d. S'adapter aux normes comptables locales

Le soumissionnaire indiquera la nature et la valeur de la certification que permet la formation proposée.

6.4 Livrables

Il est attendu des missions, les livrables suivants selon les types de lots :

- Livrable 1 : Contenus proposés pour les modules de la formation
- Livrable 2 : Déroulement des formations
- Livrable 3 : Rapports de formation
- Livrable 4 : Certificats des diverses formations (délivrés au agents formés)

6.5 Démarche méthodologique indicative

Les formations consisteront uniquement en un apport théorique complété par la pratique en salle. Pour chacune des formations, le prestataire devra :

- Procéder un test d'entrée pour déterminer le niveau exact de chaque agent avant formation
- Procéder à une évaluation de la satisfaction à chaud des bénéficiaires ;
- Procéder à une évaluation des acquis de la formation par un examen attestant/ certifiant que le niveau souhaité est bien acquis, et comparer avec le niveau du test d'entrée
- Remettre à chaque participant, un certificat ;
- Rédiger un rapport de formation selon un canevas à proposer.

Le prestataire devra donc proposer dans son offre une grille d'évaluation, indiquer comment il va procéder à l'évaluation des acquis, fournir un modèle de certificat/ attestation de formation.

6.6 Comité de pilotage

Afin d'assurer une bonne qualité de la prestation, il est mis en place un comité de pilotage composée de représentants de la DREF, du Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances et d'Enabel. Il aura pour tâches de valider les différentes étapes de la mission (livrables de la prestation).

Afin de faciliter les échanges au sein de ce comité, le nombre de personnes par institution sera déterminé avant le démarrage de la consultation.

6.7 Point focal

Le point focal pour cette étude, issu du personnel de la DREF, assistera l'équipe de consultants dans le déroulement des différentes séances et ateliers, l'accès aux différents documents et aux différents acteurs concernés.

ANNEXE 1. FORMULAIRE D'OFFRE DE PRIX

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions de la demande de prix **BEN22002-10153**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

Le Projet PROPORT est exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions de la demande de prix **BEN22002-10153**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA de :
..... (euros /ou FCFA).

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Nom, titre

Signature

ANNEXE 2. BORDEREAU DE PRIX

Poste	Désignation	Unité	Quantité	Prix total en euros (HTVA)
1.	Formation Excel avancé	Forfait	1	
2.	Formation Power BI	Forfait	1	
3.	Formation SAGE	Forfait	1	
4.	Formation Perfecto	Forfait	1	
5.	Formation SYSCOHADA	Forfait	1	
	Montant Total (en FCFA)			

NB :

- Le coût forfaitaire du prestataire pour chaque module prend en compte les frais liés à la préparation, les honoraires de formations, et les frais liés au rapportage, y compris les frais de communication, de déplacement et tous les frais connexes).
- Les frais d'organisation des ateliers de formation (location de salle et restauration) sont à la charge de Enabel/PASPort

Arrêter le présent bordereau de prix au montant total hors TVA (en FCFA) de :

.....(en chiffre).....

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

ANNEXE 3 : DISPOSITION CONTRACTUELLES

1. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux et fournitures passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

2. Acceptation de la commande

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

3. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d'offre de prix. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

4. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5. Refus et acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le

Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

6. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les équipements sont garantis à partir de la date de leur mise en service. Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

7. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

8. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

9. Facturation et paiement

Les factures sont établies en un exemplaire et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

Le paiement sera effectué conformément aux tranches ci-dessous appliquées sur le montant total HT du marché :

Tranche 1 : 20% après validation du contenu proposé pour les modules de la formation.

Tranche 2 : 60% après le déroulement des formations.

Tranche 4 : 20% après transmission du rapport de formation et des certificats des diverses formations.

10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

11. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance. L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

12. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable. L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. **Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle.** Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

13. Obligation de confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

14. Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application

de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en la matière.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîné le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

15. Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché. Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles

ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULE DU MARCHE :	Formation du personnel de la Direction du Renseignement douanier, des Enquêtes et de la lutte contre la Fraude (DREF) sur des applications informatiques et comptables
REFERENCE ENABEL :	BEN22002-10153

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMERO D'ENTREPRISE :	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE BANCAIRE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIERE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

DATE :	
SIGNATURE AUTORISEE :	

ANNEXE 6 : DECLARATION KYC

Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle** ;
 - 2° **corruption** ;
 - 3° **fraude** ;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.
3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.
4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. Une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 **<lien>**;
 - b. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 **<lien>**;
 - c. Une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considéré comme élément suffisamment plausible.
5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
 7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Date

Localisation

Signature

Annexe 7 : Formulaire de délai d'exécution

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons exécuté le présent marché référencé **BEN22002-10153** dans un délai de :

.....
.....à compter de

Date

Localisation

Signature